

RÉGLEMENTATION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLES GÉNÉRALES

- Les activités libres du Complexe sportif multifonctionnel requérant une inscription sont **EXCLUSIVES** aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Présentez-vous à l'accueil, à l'intérieur du Complexe sportif multifonctionnel, à l'arrivée;
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée;
- Le port du couvre-visage est requis en tout temps à l'intérieur;
- **Les participants doivent présenter une preuve de résidence;**
- Les participants pourront arriver 10 minutes maximum avant le début de l'activité;
- Aucun participant ne peut se trouver sur la patinoire sans patin;
- Aucun entraînement dirigé ne sera toléré;
- Veuillez conserver une distanciation de 2 mètres;
- Les participants doivent quitter l'infrastructure *immédiatement* après l'activité, et ce en respectant les directives;
- Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées doivent rester à la maison;
- Les spectateurs ne sont pas autorisés.
- Lien pour inscription : <https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC/?VirId=45&ArrId=86>
- Période de réservation 55 minutes.

BULLE FAMILIALE

- **Inscription obligatoire;**
- Les participants doivent habiter dans la même résidence (bulle familiale);
- Possibilité de 1 réservation par jour et 2 réservations par semaine.

PATINAGE ARTISTIQUE LIBRE

- **Inscription obligatoire ;**
- **Maximum de 4 personnes ;**
- **Réservé patineurs ayant atteint un niveau intermédiaire et âgé de 12 ans et plus;**
- Les patineurs doivent toujours regarder autour d'eux pour leur propre sécurité et celle des autres patineurs;
- Les coins de la patinoire sont utilisés pour les sauts;
- Les pirouettes se font au centre de la glace;
- Possibilité de 1 réservation par jour et 2 réservations par semaine.

ACCÈS HOCKEY LIBRE

- **Inscription obligatoire du lundi au vendredi entre 16 h et 19 h, ainsi que les samedi/dimanche entre 12 h 30 et 19 h;**
- **SANS inscription, du lundi au vendredi entre 10 h et 15 h 55.**
- **Priorité aux écoles du lundi au vendredi de 10 h à 15 h 55;**
- **16 personnes maximum;**
- Casque, visière et protège-cou recommandés;
- Il est interdit de boire et manger;
- Les écouteurs sont interdits.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis. Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur, et ce, afin que tous puissent tirer le maximum de bénéfice.

Tout manquement à ces règles pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.

**Les activités libres doivent se faire individuellement ou en bulle familiale,
tout en respectant la distance physique avec les autres usagers.**

Version du 13 janvier 2021